



Ce projet est cofinancé par le Fonds social européen dans le cadre du programme opérationnel national « Emploi et Inclusion » 2014-2020

Courrier demande de co-financement

CONSTRUCTYS Occitanie
10 rue Claude Marie PERROUD
BP 94782
31047 TOULOUSE CEDEX 1

Madame, Monsieur,

Je demande à bénéficier d'un **financement public au titre du Fonds Social Européen (FSE) dont l'objectif spécifique 2.8.5.3 est de « Former les actifs qui bénéficient le moins de la formation en particulier, les moins qualifiés, les femmes et les seniors »**. Je m'engage, sous réserve d'acceptation de mon dossier, à mettre en œuvre l'action de formation décrite dans ce courrier de demande de financement, au cours de la période du **02/06/2020 au 31/12/2020**, conformément à la convention passée entre l'Etat et CONSTRUCTYS Occitanie.

A ce titre, veuillez trouver ci-après une liste d'actions liées à notre plan de formation annuel afin que vos services puissent étudier la possibilité d'une participation FSE pour les salariés concernés.

Intitulé des actions de formation pour lesquelles nous sollicitons un co-financement FSE	Dates prévisionnelles (pour l'année civile en cours)	Nb de stagiaire(s) prévu(s)

La participation du FSE pourra intervenir sur les dépenses liées à la formation (coûts pédagogiques, rémunération des salariés, frais annexes sous certaines conditions).

Les dépenses retenues pour le calcul du financement FSE sont : le coût pédagogique réel (HT) ainsi que les rémunérations des salariés stagiaires, charges patronales incluses, pour la période de formation et pour le nombre d'heures de présence en formation justifiées.

Le **taux d'intervention du FSE** sur ces dépenses sera au **maximum de 55%**. Cette aide est allouée au titre du **régime cadre exempté de notification N° SA.40207** relatif aux aides à la formation pour la période 2014-2020.

Obligations de l'entreprise bénéficiaire :

L'entreprise bénéficiaire s'engage à déclarer les financements publics (Etat, Conseil Régional, FSE, principalement) reçus lors des 3 années précédentes auprès de CONSTRUCTYS Occitanie (Cf. annexe 1).

L'entreprise bénéficiaire transmettra à CONSTRUCTYS Occitanie, les pièces justificatives nécessaires à la vérification de la réalité des actions prévues, en lien avec l'amélioration de la compétence des salariés de l'entreprise, dans le cadre du projet précité (Cf. annexe 2).



Ce projet est cofinancé par le Fonds social européen dans le cadre du programme opérationnel national « Emploi et Inclusion » 2014-2020

L'entreprise bénéficiaire est informée que les dépenses suivantes sont non éligibles au titre du cofinancement par les financements du FSE : achat d'équipement amortissable, achat de biens immobilisés, frais financiers, bancaires et intérêts d'emprunt, TVA récupérable.

Enfin, l'entreprise bénéficiaire s'engage à informer tous les salariés bénéficiaires d'une formation de son cofinancement par des financements du FSE. Par ailleurs, toute publication ou communication devra faire mention du Fonds Social Européen.

L'entreprise bénéficiaire est informée que cette action entre dans le cadre du règlement UE SA 40207, relatif aux aides d'état qui s'appliquent à la formation.

Période d'acquittement des dépenses :

Le bénéficiaire est tenu d'acquitter l'ensemble des dépenses relatives à l'opération conventionnée entre la date de début de réalisation de l'opération et le **31 mars N+1**, soit 3 mois maximum après la fin de la période de réalisation de l'année N.

Les dépenses relatives aux prestations des commissaires aux comptes pour attester de l'acquittement des dépenses de l'opération doivent être payées par le bénéficiaire pendant cette période.

Mise en concurrence :

Au regard des exigences liées aux fonds FSE engagés pour les achats de prestation, nous vous informons qu'il est conseillé de mettre en concurrence plusieurs organismes de formation avant de procéder à l'achat de la prestation de formation.

Si le coût pédagogique de votre projet de formation est inférieur à 15 000 €, vous devez fournir 1 seul devis.

Si le coût pédagogique de votre projet de formation est supérieur à 15 000 €, vous devez fournir 3 devis (ou refus) et justifier de votre sélection.

Si vous êtes dans l'incapacité d'obtenir 3 devis, noter sur un papier libre la proposition qui correspond à votre situation : soit « aucun autre organisme de formation à proximité de mon entreprise », soit « formation spécifique (type: logiciel / outil / équipement, etc.) dispensé uniquement par le fournisseur ».

Contrôle des fonds communautaires :

Je suis informé(e) par CONSTRUCTYS OCCITANIE que je dois conserver les pièces comptables et non comptables justifiant la réalité de chaque action de formation.

En effet, au même titre que CONSTRUCTYS OCCITANIE, je suis susceptible d'être soumis à un contrôle par les instances communautaires concernées ainsi que par les organes nationaux et régionaux de contrôle.

Il convient, dans ce cadre, d'être en mesure de présenter tout document justifiant de la prestation, tant du point de vue de la réalisation physique (feuille d'émargement, attestation de présence, compte rendus, contenu de formation, etc..) que de la réalisation financière (factures) de celle-ci.

A ce titre il est préconisé d'utiliser soit une comptabilité séparée, ou une codification adéquate ou un système extracomptable, permettant de distinguer toutes les prestations relevant du projet cofinancé par le FSE.

Délais de conservation des pièces justificatives comptables et non comptables :

Au titre de cette demande de prise en charge, si elle est acceptée, je m'engage à conserver en un même lieu et dans un même dossier, les pièces justificatives relatives à la prestation, pendant une période de 10 ans à compter du 31 décembre 2020.



Ce projet est cofinancé par le Fonds social européen dans le cadre du programme opérationnel national « Emploi et Inclusion » 2014-2020

Visite sur place

En demandant cette prise en charge auprès de CONSTRUCTYS OCCITANIE je suis informé que tout contrôleur de l'Etat ou mandaté par celui-ci est susceptible d'accéder aux locaux affectés à la réalisation des actions, dans le cadre de visites sur place afin de s'assurer de la réalité physique de l'action.

Dans le cas où le dossier serait accepté par CONSTRUCTYS OCCITANIE, cette prise en charge fera l'objet d'un accord de prise en charge émis par ce dernier. Cet accord rappellera les obligations afférentes à la participation communautaire du FSE et mentionnera le montant de la subvention FSE, le montant OPCA et tous autres financements engagés dans cette action. De plus et pour rappel toute action de formation doit faire l'objet d'une convention de formation.

Etude d'impact à 6 mois Période d'acquittement des dépenses :

Les salariés formés doivent s'attendre à être contactés par la DGEFP pour connaître l'impact de leur parcours de formation. Je m'engage à les tenir informés de cette éventualité.

Questionnaire salarié :

Les salariés formés doivent remplir un questionnaire de recueil des données.

Dans l'hypothèse où les clauses de la présente demande ne seraient pas respectées au cours du déroulement de l'action de formation en référence, l'entreprise bénéficiaire devra reverser à **CONSTRUCTYS Occitanie** tout ou partie de l'aide du FSE perçue.

Fait à _____, le _____

Cachet et signature de Constructys Occitanie

Cachet et signature de l'Entreprise

Annexe 1 : Attestation des aides publiques déjà obtenues au cours des 3 dernières années

Liste des aides reçues d'organismes publics (Union européenne, Etat, collectivités locales, ...), quelle que soit leur forme et obtenues au cours des 3 dernières années.

Type de financeur	Financeur	Objet de l'aide	Années		N-3 (2017)		N-2 (2018)		N-1 (2019)	
			€	%	€	%	€	%		
Union européenne										
Etat										
Conseil régional										
Conseil général										
Autres collectivités locales										
Autres organismes publics										
Total										

Détailler une ligne par organisme financeur lorsqu'il en existe plusieurs par type de financement : ex : pour « autres collectivités locales » compléter une ligne pour la commune A, Commune B, etc. Pour les formes d'aide autres que la subvention (exonérations, garanties de prêts, prêts bonifiés, etc.) n'indiquer que le financeur, l'objet de l'aide et l'année. Le service gestionnaire pourra être amené, au cours de l'instruction du dossier, à solliciter des éléments complémentaires permettant de calculer l'« équivalent subvention » de ces aides.

Annexe 2 : PIÈCES CONSTITUTIVES D'UN DOSSIER FSE

Chaque action fait l'objet d'une demande de prise en charge spécifique ci-jointe, dûment complétée, signée et accompagnée des justificatifs nécessaires au traitement du dossier.

Pièces à joindre pour constituer le dossier de l'Entreprise:

- Ce courrier de demande de financement, signée par l'entreprise en page 3, comprenant :
 - les obligations de l'entreprise,
 - l'attestation Aides publiques perçues au cours des 3 dernières années (annexe 1),
 - la liste des pièces constitutives d'un dossier FSE (annexe 2).
- la DSN de l'entreprise au moment de sa demande de financement FSE.

Pièces à transmettre pour chaque dossier formation lié à notre demande :

- une demande de financement CONSTRUCTYS (spécifique FSE),
- un programme détaillé de l'action de formation,
- 1 devis (moins de 15 000 € HT) ou 3 devis (15 000 € HT et plus),
- une convention de formation signée entre les 2 parties (entreprise / organisme de formation),
- un bulletin de salaire,
- le questionnaire d'entrée FSE pour chaque stagiaire.

Pièces à transmettre pour le règlement de chaque action de formation:

- une demande de règlement,
- la facture (acquittée si pas subrogation),
- les feuilles émargement par demi-journées avec logos,
- une copie des bulletins de salaire de la période de formation,
- éventuellement les justificatifs si frais annexes,